

DECISIONS

WHA58(1) Composition de la Commission de Vérification des Pouvoirs

La Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé a nommé une Commission de Vérification des Pouvoirs comprenant les délégués des Etats Membres suivants : Algérie, Bénin, Bhoutan, Honduras, Kiribati, Maroc, Pérou, République tchèque, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Tchad et Yémen.

(Première séance plénière, 16 mai 2005)

WHA58(2) Composition de la Commission des Désignations

La Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé a élu une Commission des Désignations comprenant les délégués des Etats Membres suivants : Bahamas, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Cameroun, Chine, Comores, Emirats arabes unis, Fédération de Russie, France, Gambie, Guatemala, Guyana, Inde, Koweït, Lituanie, Palaos, Paraguay, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Seychelles, Timor-Leste, Togo, Turquie, Viet Nam, et M. Muhammad Nasir Khan, Pakistan (Président de la Cinquante-Septième Assemblée mondiale de la Santé, membre de droit).

(Première séance plénière, 16 mai 2005)

WHA58(3) Election du président et des vice-présidents de la Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé

La Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé, après examen des recommandations de la Commission des Désignations, a élu :

Président : Mme E. Salgado (Espagne)

Vice-Présidents : M. S. Meky (Erythée), Dr M. Fernández Galeano (Uruguay), Dr M. Fikri (Emirats arabes unis), Professeur Suchai Charoenratanakul (Thaïlande), Mme A. King (Nouvelle-Zélande).

(Première séance plénière, 16 mai 2005)

WHA58(4) Election du bureau des commissions principales

La Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé, après examen des recommandations de la Commission des Désignations, a élu présidents des commissions principales :

Commission A : Dr B. Sadrizadeh (République islamique d'Iran)

Commission B : Dr J. Walcott (Barbade).

(Première séance plénière, 16 mai 2005)

Les commissions principales ont ultérieurement élu vice-présidents et rapporteurs :

Commission A : Vice-Présidents, Dr H. Ntaba (Malawi) et Pehin Dato Abu Bakar Apong (Brunei Darussalam)

Rapporteur, Dr R. Busuttil (Malte)

Commission B : Vice-Présidents, Professeur J. Pereira Miguel (Portugal) et Dr M. A. Rahman Khan (Bangladesh)

Rapporteur, M. Yee Ping Yi (Singapour).

(Premières séances des Commissions A et B, 17 et 19 mai 2005)

WHA58(5) Constitution du Bureau de l'Assemblée

La Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé, après examen des recommandations de la Commission des Désignations, a élu les délégués des dix-sept pays suivants pour faire partie du Bureau de l'Assemblée : Bhoutan, Brésil, Chine, Congo, Cuba, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fédération de Russie, France, Guinée équatoriale, Lettonie, Liban, Luxembourg, Malawi, Mongolie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Zimbabwe.

(Première séance plénière, 16 mai 2005)

WHA58(6) Adoption de l'ordre du jour

La Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé a adopté l'ordre du jour provisoire établi par le Conseil exécutif à sa cent quinzième session, après avoir supprimé un point et un point subsidiaire et ajouté un point supplémentaire.

(Deuxième séance plénière, 16 mai 2005)

WHA58(7) Vérification des pouvoirs

La Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé a reconnu la validité des pouvoirs présentés par les délégations des Etats Membres suivants : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunei Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Erythrée, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Cook, Iles Marshall, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (Etats fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie-et-Monténégro, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

(Cinquième et huitième séances plénières, 18 et 23 mai 2005)

WHA58(8) Election de Membres habilités à désigner une personne devant faire partie du Conseil exécutif

La Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé, après examen des recommandations du Bureau de l'Assemblée,¹ a élu les Etats suivants comme Membres habilités à désigner une personne devant faire partie du Conseil exécutif : Azerbaïdjan, Bhoutan, Iraq, Japon, Libéria, Madagascar, Mexique, Namibie, Portugal et Rwanda.

(Septième séance plénière, 20 mai 2005)

¹ Document A58/51.

WHA58(9) Caisse commune des Pensions du Personnel des Nations Unies : nomination de représentants au Comité des Pensions du Personnel de l’OMS

La Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé a nommé Mme R. Veerapen, délégué de Maurice, membre du Comité des Pensions du Personnel de l’OMS, et Mme C. Patterson, délégué de l’Australie, membre suppléant du Comité, l’une et l’autre pour une période de trois ans, c’est-à-dire jusqu’en mai 2008.

(Huitième séance plénière, 23 mai 2005)

WHA58(10) Choix du pays où se tiendra la Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé

La Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé, vu les dispositions de l’article 14 de la Constitution, a décidé que la Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé se tiendrait en Suisse.

(Neuvième séance plénière, 25 mai 2005)

WHA58(11) Rapports du Conseil exécutif sur ses cent quatorzième et cent quinzième sessions

La Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé, ayant examiné les rapports du Conseil exécutif sur ses cent quatorzième et cent quinzième sessions,¹ a pris note des rapports, a félicité le Conseil du travail qu’il avait accompli et a exprimé sa satisfaction du dévouement avec lequel il s’était acquitté des tâches qui lui avaient été confiées.

(Dixième séance plénière, 25 mai 2005)

¹ Document A58/2.

